



Conseil Municipal du 19 février 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/22

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 17
votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve
IDJAKIREN, Bernadette VOOGERD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE,
Grégory BENOIT, Julia NOJAC, Alain HOUREZ, Laurent FOHRER, Eliane CHIDIACK

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BARBIER par Julia NOJAC
Christian TETARD par Jean DECROIX

Étaient absents :

Bruno MELGIES et Patrice GOSNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean DECROIX a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : PROCEDURE DE DECLASSEMENT - RUE DE LA VILLE DE PARIS – PARCELLE
AB 1081**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L
2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 janvier 2026 procédant à la
désaffectation de la parcelle sise rue de la Ville de Paris et cadastrée AB 1081

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de la parcelle sise rue de la Ville de Paris et
cadastrée AB 1081,
- **DE PROCEDER** au déclassement du domaine public communal de ladite parcelle,

- **DE PROCEDER** à son incorporation dans le domaine privé communal, conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de l'Administration et des Personnes Publiques,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Adusé de l'Agence préfectorale
095-219502572-20260219-0-2026-22-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Jean DECROIX

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 26 février 2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 26 février 2026.

